

Nous vous remercions de nous faire part de vos initiatives, de nous faire remonter les productions et travaux éventuels de vos élèves... Mais aussi de vos critiques, de vos réflexions sur l'éducation à la Solidarité et sur le traitement de cet événement. Mail : eas@solidarite-laique.asso.fr

Carole Coupez

Déléguée aux actions d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale de Solidarité Laïque

Les questions qui nous sont les plus fréquemment posées :

- ① Je veux parrainer un enfant, je veux apporter une aide individualisée à un enfant ? À un orphelin ?
- ② Je suis prêt(e) à adopter une enfant haïtien « orphelin » ?
- ③ Je suis enseignant, éducateur, animateur, bénévole... et prêt à partir sur le terrain ?
- ④ Pouvons-nous organiser une collecte de matériel scolaire comme vous le faites pour la rentrée solidaire « Un cahier, un crayon » ?
- ⑤ Pouvons-nous correspondre avec une école ? Avoir des échanges ?
- ⑥ Qu'est-ce que le parrainage d'écoles (ou autres structures éducatives) ? Quand sera-t-il effectif ?
- ⑦ Quelles formes notre engagement peut-il prendre ? Que faire en classe ?

Demandes individuelles

① Je veux parrainer un enfant, je veux apporter une aide individualisée à un enfant ? À un orphelin ?

Le parrainage est un engagement, celui de soutenir un enfant ou un projet (cf. question 5 - le parrainage d'écoles) sur le long terme.

Plus généralement, il s'insère dans un soutien plus global à la communauté. Parrainer un enfant consiste à soutenir financièrement et régulièrement (versements trimestriels) l'éducation d'un enfant et ses annexes (fournitures, soins médicaux, écolage..), et permet d'avoir un lien épistolaire avec lui (+ fiche de suivi trimestrielle avec résultats scolaires, état de santé, et utilisation et répartition des ressources du parrainage).

Solidarité Laïque a une expérience du parrainage d'enfants : programmes de parrainage actuels : Liban, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Haïti.

Pour Haïti, le parrainage existe déjà (à Roseaux pour enfants orphelins de père, de mère ou en très grande difficulté) mais la perspective de l'étendre à plus d'enfants en besoin est à l'étude.

Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur le parrainage dans une perspective « trop » individualisée, le parrainage ne doit pas être envisagé de façon exclusive, même si le parrain entretient une relation personnalisée avec son filleul, les fonds ne vont pas directement à l'enfant ou à sa famille mais alimentent une enveloppe globale pour l'école ou la communauté qui va être répartie équitablement entre chaque enfant afin qu'ils bénéficient tous des mêmes chances.

Il faut s'interroger sur les motivations à devenir parrain : est-ce pour soutenir un enfant et sa communauté ? Est-ce pour lui ou pour soi ? Il faut se garder d'intentions purement personnelles ou affectives qui sous entendraient l'attente d'un retour, d'un contre-don. Le parrainage est un soutien, un lien privilégié mais ce n'est pas une adoption, le parent ne remplace pas la famille du filleul.

② Je suis prêt(e) à adopter une enfant haïtien « orphelin » ?

Solidarité Laïque se reconnaît et relaye les prudences du positionnement de l'association DEI (Défense des Enfants International)-France sur l'importance du respect du Droit International, même dans ces circonstances urgentes, et dans l'Intérêt Supérieur de l'Enfant.
Pourquoi ?

Communiqué de DEI-France du 19 janvier 2010
« Haïti : garder la raison en ce moment d'émotion suprême »

www.dei-france.org ; contact@dei-france.org

« Des appels ou des propositions d'adoption d'enfants qualifiés d'« orphelins » sont lancés sous le coup de l'émotion, pour arracher ces enfants à l'horreur de la catastrophe. Or il est à craindre - comme lors du Tsunami de décembre 2004 - que des enfants trouvés seuls dans la rue soient recueillis et sortis de leur pays « en vue d'adoption à l'étranger », alors que le plus souvent ils sont seulement momentanément séparés de leurs parents ou de la famille élargie.

DEI-France alerte sur le danger de ces pratiques, menées parfois en toute bonne foi par des associations humanitaires, le plus souvent par des réseaux d'adoption illégale, pire encore pour d'autres formes de trafic d'enfants.

DEI-France appelle tous les acteurs à ne pas se laisser guider par la seule émotion et à **privilégier le respect du droit dans l'intérêt supérieur des enfants haïtiens** :

- Respect de la convention internationale relative aux droits de l'enfant et de son protocole relatif au trafic d'enfants, qui consacre le droit de ne pas être séparés de leurs parents, celui de vivre avec leur famille - ou une famille de remplacement - dans leur pays dans toute la mesure du possible, et bien sûr le droit de ne pas être victime de trafic
- Respect de la Convention internationale de la Haye relative aux adoptions transfrontalières qui définit les

conditions de déplacement de l'enfant.

Un enfant victime doit être pris en charge sur place et n'être déplacé sous aucun prétexte sans que son identité et sa filiation ne soit établie légalement et sans qu'une autorité judiciaire ne l'ait confié légalement à une organisation d'accueil agréée.

TOUS LES PAYS ayant ratifié la Convention de la Haye doivent refuser que les enfants d'Haïti qui ne sont pas avec leurs parents d'une manière certaine, montent dans leurs avions, sauf si l'enfant est blessé et évacué pour des motifs sanitaires.

DEI-France demande donc :

- Aux autorités haïtiennes, aux pouvoirs publics étrangers ainsi qu'aux associations humanitaires sur place d'organiser le rapprochement des enfants trouvés seuls avec les membres de leur famille et de faire respecter les règles de droit international, notamment en contrôlant de près les sorties d'enfants du territoire haïtien
- Aux syndicats de pilotes de ligne et aux compagnies maritimes de refuser d'embarquer des enfants qui ne disposeraient pas des documents exigés par la Convention Internationale de la Haye de 1993 relative aux adoptions transfrontalières
- Aux journalistes de relayer cette mise en garde auprès de tous
- **Aux parents en attente d'adoption de ne pas se laisser abuser par des associations qui leur proposeraient l'adoption rapide d'un petit « orphelin d'Haïti ».**

Malgré le chaos provoqué par le séisme, l'avenir des enfants haïtiens doit être reconstruit, grâce à la solidarité mondiale, prioritairement en Haïti et *ce n'est que dans un deuxième temps que des enfants légalement reconnus orphelins ou confiés à l'adoption pourront, si aucun milieu familial de remplacement n'est trouvé sur place, faire l'objet d'une procédure d'adoption transfrontalière.* »

③ Je suis enseignant, éducateur, animateur, bénévole... et prêt à partir sur le terrain ?

Le drame haïtien entraîne un élan de générosité sous de nombreuses formes, notamment les propositions bénévoles de mettre à usage ses propres compétences (enseignant, animateur spécialisé, étudiants de médecine...). La démarche est solidaire et engagée, et semble pertinente.

Mais là encore, il faut s'interroger : non pas sur quelle utilité sur place ? Mais sur quelle utilité par rapport au personnel, aux ressources humaines sur place? Même si le séisme a été meurtrier, il y a de nombreuses person-

nes compétentes sur place, en plus de la présence des humanitaires. Nous même ne partons pas travailler sur place, nous travaillons en lien avec les populations et associations locales. **Il faut donner toutes les chances au pays d'utiliser ses propres ressources pour se reconstruire**, c'est aussi comme ça qu'il faut entendre la solidarité et le partenariat: donner à la société civile et aux populations locales les moyens de se reconstruire un avenir, de redevenir autonomes, c'est aussi ainsi que nous pouvons les aider à faire le deuil.

④ **Pouvons-nous organiser une collecte de matériel scolaire comme vous le faites pour la rentrée solidaire « Un cahier, un crayon » ?**

Nous nous réjouissons de constater que notre collecte « Un cahier, un crayon » (collecte de matériel scolaire neuf en début d'année scolaire en France pour un pays bien identifié) est de plus en plus populaire, certains nous interrogent sur une collecte similaire de matériel en faveur des écoliers d'Haïti. Cependant quand nous organisons « Un cahier, un crayon », le choix du pays et des zones bénéficiaires est longuement réfléchi, se fait en lien avec nos programmes durables d'aide au développement et nos partenaires locaux, émane d'une concertation et d'une expertise préalable des besoins en équipement scolaire.

Pour le moment, cette question pour Haïti est trop précoce, à une heure où nous n'avons pas encore les informations sur les pertes humaines dans l'enseignement ... Mais nous réétudierons cette question d'ici 4 à 6 mois.

Aujourd'hui, la question qu'il faut se poser est : quelle place pour du matériel scolaire là où, dans un premier temps, les populations ont besoin d'eau, de nourriture, de matériel pour le quotidien (ustensiles de cuisine, matelas ...) ? Se poser la question du besoin de reconstruire des écoles avant de les équiper, etc.

De plus, **les collectes en nature sont spécifiques** car elles nécessitent une logistique importante, les frais de transport de matériel de la France vers Haïti permettraient à eux seuls la mise en place d'actions plus directes en étant injectés directement sur place. De même, chaque opération doit prendre en compte le contexte économique local et ne **pas concurrencer l'économie locale** là où il y a des papeteries, des entreprises de distribution.

Pour les collectes alimentaires ou vestimentaires, merci de vous adresser aux organismes spécialisés.

⑤ **Pouvons-nous correspondre avec une école ? Avoir des échanges ?**

Vous voulez compléter votre démarche pédagogique de sensibilisation ou votre action solidaire (don) en établissant naturellement avec un établissement homologue des échanges.

Même si nous comprenons le besoin des enseignants ici de continuer avec la classe ce lien avec Haïti et lui donner un caractère plus concret par un échange direct d'élèves à élèves, là encore, cette possibilité est prématurée : assurons-nous d'abord que ces enfants retourneront à l'école dans de bonnes conditions (matérielles et psychologiques), que la situation soit redevenue normale et sereine et que le pays ait fait son deuil.

Il est évident que les élèves et leurs enseignants haïtiens doivent se sentir dans les dispositions pour entreprendre une correspondance qui soit vraiment un échange interculturel et pas seulement un retour sur le drame vécu. La correspondance ne doit pas tourner à la compassion des élèves français pour leurs correspondants, de même il serait très dangereux, en termes d'éducation à la solidarité, d'attendre de cette correspondance des remerciements pour l'aide apportée !

Passés tous ces préliminaires, nous espérons une fois le travail sur le terrain bien entrepris avec les partenaires associatifs sur les champs de l'éducation, de la jeunesse et de l'insertion sociale des jeunes, pouvoir être en mesure de

répondre à cette demande de correspondance. Nous n'avons pas de service « correspondance scolaire » dans notre association, mais nous essayons au mieux de répondre aux demandes de nos collègues et de les mettre en lien avec des établissements scolaires avec lesquels travaillent nos partenaires locaux.

Même si nous sommes fortement convaincus des effets positifs de ce type d'échange (en terme d'apports de connaissances, de découverte de l'autre, des effets sur le comportement des élèves ..), faire le choix d'établir une correspondance présuppose impérativement une vraie motivation des 2 côtés et une bonne connaissance des conditions de cette communication parfois laborieuse (de surcroît, le contexte de naissance de cette correspondance n'est ici pas évident, il faudra connaître aussi les motivations de vos collègues étrangers). Nous tenons par conséquent à vous préciser que si correspondance il y aura, celle-ci se fera de classe à classe ou entre établissements mais pas de façon individualisée. De plus, une correspondance doit pouvoir se mettre en place progressivement mais se maintenir dans la durée, elle doit permettre de substituer très vite la notion d'« aide » ou de charité à l'esprit de solidarité et d'égalité.

⑥ Qu'est-ce que le parrainage d'écoles (ou autres structures éducatives) ? Quand sera-t-il effectif ?

Le parrainage d'école ou d'établissement éducatif est le soutien financier d'une école ou d'un projet éducatif. Il permet de soutenir par exemple l'équipement d'un établissement (bibliothèque, potager scolaire...), la scolarisation d'un groupe d'élèves (souvent en situation difficile ou en marge...enfants des bidonvilles, orphelins...). Au delà de l'engagement financier, c'est un vrai projet pédagogique car il permet des échanges scolaires avec l'établissement parrainé, et permet de

faire de l'éducation au développement et à la Solidarité Internationale de façon concrète en classe: les élèves sont amenés à se « découvrir », à intégrer la notion de besoins réels (et d'étude de ceux-ci) et le montage d'un vrai projet solidaire en lien avec les bénéficiaires.

Actuellement, nous réfléchissons à ce type de partenariat avec nos correspondants en Haïti, pour des structures de jeunesse.

⑦ Quelles formes notre engagement peut-il prendre ? Que faire en classe? Avec un groupe de jeunes ?

L'engagement individuel, les dons personnels ou collectifs sont certes nécessaires.

Il est possible d'organiser collectivement, dans un esprit « projet » où les enfants et jeunes sont acteurs, des collectes sous forme de concerts solidaires, expositions, débats, journées avec conteurs. etc.

Toutefois, pour nous, l'engagement ici, est aussi l'information, la réflexion et l'Education au développement et à la Solidarité Internationale.

Rendre solidaires nos enfants, c'est surtout les rendre responsables et avertis en tant que « citoyens du monde » de l'actualité, des relations et interdépendances internationales. En classe, il est possible d'ouvrir davantage cette question de l'engagement, en faisant plus de liens entre les enseignements et l'ouverture-monde (cf. Instructions pédagogiques sur l'éducation au développement).

La catastrophe qui touche Haïti aujourd'hui est une épreuve dramatique supplémentaire pour ce pays l'un des plus pauvres du monde, pays qui a connu après une période de libération glorieuse (1804) des guerres civiles, des dictatures, de grosses difficultés économiques, sociales et politiques... C'est aussi leur montrer que ce drame a une cause naturelle (un séisme), mais également des causes humaines aggravantes, le résultat de politiques qui ont poussé à la déforestation, à l'exode rural et à la surpopulation et « bidonvilisation » de Port-au-Prince...

Propositions d'ordre général:

- ▶ Revenir à ce qu'est la Solidarité ? La solidarité internationale? étudier les formes de solidarité (la solidarité institutionnalisée en France, les associations, le bénévolat ...)
- ▶ Découvrir le fonctionnement d'une ONG, possibilité de prendre pour exemple les fiches programme pays en ligne sur le site de Solidarité Laïque
- ▶ Eduquer au don (cf. dossier), aux limites de la solidarité (ce doc. est déjà un premier support)
- ▶ Faire un retour sur le traitement informatif et médiatique du tsunami ou de catastrophes humanitaires: éducation aux médias, traitement de l'image... (éducation civique/ français/ géographie...)
- ▶ Sur l'Education au développement : relayer, participer à nos initiatives concrètes autour de notre campagne sur « L'Education pour tous » et nos dossiers pédagogiques, consulter nos outils pédagogiques (sur le développement durable, l'interculturel ...) et les campagnes d'information et d'éducation dont nous sommes partie prenante.

Il est aussi nécessaire de sensibiliser les enfants et les jeunes à la culture, riche et passionnante, de ce pays appelé « La perle des Antilles », afin de dresser un pont entre les cultures et de s'engager de manière concrète pour une solidarité durable. Nous ne pouvons que vous suggérer de découvrir ou redécouvrir en classe Haïti de façon « positive »: culture, arts, géographie ... exposés, recherches, création d'un mini- journal avec les enfants pour ne réduire leur vision de ce pays au drame qu'il vit...

**ENVOYEZ VOS DONNÉS A
Solidarité Laïque - HAÏTI
22, rue Corvisart - 75013 Paris**